SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00247

REGLEMENT VOYAGEURS DES SERVICES DE TRANSPORTS ET MOBILITES STAS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 100
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 119

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :
M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230525-D2023002471

Date de mise en ligne : 06 juin 2023

Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET

Membres titulaires absents excusés :
M. André CHARBONNIER, M. Marc JANDOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Louis ROUSSET

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MAI 2023

REGLEMENT VOYAGEURS DES SERVICES DE TRANSPORTS ET MOBILITES STAS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole, Autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, délègue l'exploitation commerciale des services de transports urbains de voyageurs à la société Transdev Saint-Etienne dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Publique du 1er juillet 2022 au 30 juin 2030 sous le nom commercial « STAS ».

L'ensemble des services inclus dans le périmètre du précédent contrat STAS faisait l'objet d'un règlement d'utilisation du service qui leur était propre compte tenu du fait que lesdits services n'étaient pas, à l'origine, compris dans la DSP.

Compte tenu du renouvellement du contrat de DSP depuis le 1er juillet 2022 et l'intégration dans le périmètre de « base » de plusieurs services de mobilité, il est proposé de fusionner l'ensemble des règlements en un seul pour plus de lisibilité.

De fait, le nouveau règlement couvre :

- les services de bus et tramway ;
- le service de Transport à la Demande (TAD) qui complète les services de bus et tramway ;
- le service de Transport à la Demande (TAD) destiné aux personnes à mobilité réduite (HandiSTAS) ;
- le service de Parc Relais (P+R) géré par barrières d'accès couvrant 8 parkings.

Il définit les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent utiliser les services de la STAS et précise leurs droits et leurs obligations ainsi que les engagements de la STAS à l'égard des voyageurs.

La mise en application de ce nouveau règlement est envisagée le 1er août 2023.

Ce nouveau règlement intègre notamment les adaptations suivantes :

- prise en compte du transport des enfants de moins de 8 ans non accompagnés sur le réseau STAS ;
- intégration de possibilité d'emporter un vélo ou une trottinette pliable dans les bus et tramway ;
- intégration de possibilité d'emporter un vélo dans un autocar équipé pour l'emport des vélos ;
- intégration des spécificités liées à l'exploitation des lignes communes entre Sem/STAS et la Région ;
- intégration de l'Application My Moby pour les services de TAD ;
- prise en compte des nouvelles dispositions d'accès au service HandiSTAS (tarification STAS intégrale, horaires…).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***approuve le projet de nouveau règlement voyageurs des services de transport et mobilités STAS de Saint Etienne Métropole ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit projet.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

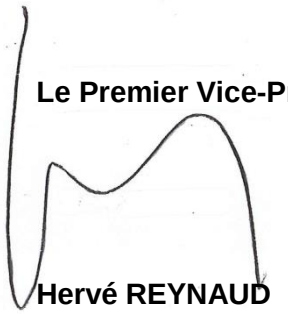

Hervé REYNAUD